

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**Séance du 5 mars 2021**

\*\*\*\*\*

Le cinq mars deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle l'Ostalet, sous la présidence de Mme TOUVARD Fabienne, Maire.

**Etaient présents** : MM Jean-Philippe FLROENCE, Lionel DUCROS, Mmes Patricia MAUNAS, Nathalie BROCAS, MM. Sébastien LEMOIGNE, Vincent FRÉCHOU, Philippe BORDENAVE, David BONNAVENTURE, Mme Isabelle LESUEUR, M. Bernard PAUZADER.

**Délégations de vote** :

**Absents** : (excusé).

**Secrétaire de Séance** : M. Bernard PAUZADER

*Date de la convocation : 23 février 2021 – Affichage : 23 février 2021*

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du dernier procès-verbal.**
- **Projet Labarthe : Devis Tech Aquitaine et achat des containers**
- **Ecole : compte rendu de la dernière réunion du SIVU**
- **Commission action sociale : action en faveur des plus de 65 ans**
- **Projet centrale photovoltaïque : avis du CM pour suite à donner**
- **Questions diverses.**

\*\*\*\*\*

### **1-Objet : Approbation du compte-rendu du 5 février 2021**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2-Objet : Projet Labarthe : Devis Tech Aquitaine et achat de containers**

Il est décidé d'installer des toilettes autonomes, sans eau et électricité.

Tech Aquitaine est détenteur d'un brevet unique en son genre pour ce type d'installation.

Le devis s'élève à 7850 € HT. La maintenance annuelle de 630 € est offerte la première année.

Le conseil valide cet achat auprès de la société TECH AQUITAINE.

### **3-Objet : Ecole : Compte-rendu du SIVU**

Madame Isabelle LESUEUR fait le compte-rendu de la dernière réunion du SIVU. Les comptes de gestion et administratif ont été approuvés à l'unanimité, ils font apparaître un excédent de fonctionnement de 1 645.36 €.

La part communale de Buziet pour le budget 2021 s'élève à 10 943 €.

### **4-Objet : Commission action sociale**

Madame Patricia MAUNAS propose, au nom de la commission d'action sociale, d'offrir une petite attention aux personnes de Buziet âgés de plus de 65 ans. Il pourrait s'agir d'un présent d'une valeur modeste. 115 administrés de la commune en seraient bénéficiaires.

Le conseil est favorable à cette action, charge la commission de ce dossier.

## **5-Objet : CCHB : Centrale photovoltaïque**

Après plusieurs réunions et visite de la centrale de Labouheyre dans les Landes, Madame le Maire expose le projet de centrale solaire présentée par la société TSE.

Après une première approche des tenants et aboutissants (points positifs : Dynamique de la transition énergétique, atout financier et les points négatifs : sacrifice du site et impact visuel), le conseil municipal (10 POUR, 1 ABSTENTION) prend une délibération de principe sur la mise en œuvre de ce projet.

La commune va se rapprocher des services juridiques et techniques pour étudier la faisabilité de ce projet.

## **6-Objet : Questions diverses :**

- Madame le Maire donne lecture du courriel de Madame ARCANUTHURRY qui souhaiterait savoir si la commune allouerait une bourse scolaire à son fils Alexandre pris à l'Académie Internationale de la Danse à Paris après son bac au mois d'Aout 2021. Le conseil décide d'octroyer une bourse de 150 € à Alexandre ARÇANUTHURRY.
- Mme ARCANUTHURRY demande également à ce que les arbres longeant sa propriété soient coupés ou élagués ou taillés car elle craint pour sa sécurité.  
Les parcelles communales A220 et A211 sont mitoyennes à la propriété de Mme ARCANUTHURRY. Il est demandé à la commission agricole de travailler sur cette question et de voir ce qui peut être fait.
- Mme le Maire donne lecture du courriel de M. Damian MASSY, qui, suite à l'acquisition des deux parcelles de Madame Ducros le 17 février dernier, souhaiterait installer une caravane comme pied à terre le temps des travaux de sa maison. Le conseil municipal donne son accord.
- Un marché des producteurs sera organisé le 4 avril prochain. L'APE est invitée à y participer.
- Monsieur Jean Philippe FLORENCE fait un compte rendu de l'action menée à la rue Lapas au dessus de la ferme Chabanier. En effet, lors de la tempête d'octobre 2020, plusieurs arbres sont tombés, d'autres se sont cassés. C'est le cas pour une dizaine d'arbres au dessus de la ferme. Leurs troncs se sont brisés suite à un effet dominos. Ils ne sont pas tombés mais la crainte est réelle qu'au moindre coup de vent un peu supérieur à la normale, ils n'écrasent la maison située en dessous. Il est donc primordial qu'une action soit menée dans les plus brefs délais. Il n'a pas été facile de trouver un bucheron disponible pour s'acquitter de cette tâche. Le lieu est pentu et les lignes électriques sont présentes rendant la tâche difficile. Il ne pouvait être possible de mettre ce lot à la vente d'affouage. L'entreprise CAZETTE a donc soumis un devis pour la coupe de ces arbres mal en point pour un montant de 2000€. Il a proposé d'acheter 4 arbres abimés dans le même secteur pour un montant de 2000€. L'opération est donc blanche pour la commune et le lieu est sécurisé. Le Conseil Municipal a donc accepté les termes de cette opération à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus-dits.